



**CAISSE NATIONALE
D'ASSURANCE PENSION**

COMPTE D'EXPLOITATION

BILAN

COMMENTAIRES

ANNEXES

EXERCICE 2017

CNAP - COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017				
no compte	DEPENSES nombre - indice	Exercice 2017	Exercice 2016	var.en% 2017/16
		794,54	775,17	
600*	Frais de personnel / traitements et salaires	26.142.023,65	25.267.671,44	
602*	Frais d'exploitation	2.975.529,96	2.958.341,49	
603*	Frais de fonctionnement	1.647.178,49	1.601.734,46	
604*	Frais généraux	18.334,63	13.442,16	
605*	Frais d'acquisition	39.776,49	38.872,08	
608*	Frais communs CCSS	14.237.924,73	14.158.723,45	
60*	I. Frais d'administration	45.060.767,95	44.038.785,08	2,32%
6130a	Avances	-697.008,28	566.195,43	
6130b	Majorations forfaitaires	543.018.515,96	508.911.672,93	
6130c	Majorations forfaitaires spéciales	56.510.516,77	54.597.713,61	
6130d	Majorations forfaitaires transitoires	33.215.202,19	34.336.487,39	
6130e	Majorations proportionnelles	3.050.022.709,62	2.845.711.160,61	
6130f	Majorations proportionnelles baby-year	47.824.716,90	41.019.163,53	
6130g	Majorations proportionnelles spéciales	139.157.833,86	135.502.537,67	
6130h	Compléments pensions minima	101.918.842,10	98.186.097,40	
6130i	Compléments divers	4.014.446,70	4.289.255,73	
6130j	Suppléments enfants	92.925,76	97.562,88	
6130k	Compléments différentiels	10.199.993,28	11.173.895,49	
6130l	Majorations assurance supplémentaire	2.543.887,10	2.604.795,61	
6130m	Allocations de fin d'année	74.962.682,95	70.200.669,90	
6130n	Allocations trimestrielles	179.663,46	194.213,29	
	<i>Pensions brutes</i>	<i>4.062.964.928,37</i>	<i>3.807.391.421,47</i>	
61303*	Indemnité d'attente	93.508.362,91	97.861.603,66	
61304*	Remboursement au Fonds pour l'emploi (préretraite)	21.375.240,26	21.989.846,72	
6132*	Remboursements de cotisations	4.242.923,12	3.752.521,49	
6133*	Autres versements en capital	982.398,73	1.383.639,85	
61*	II. Prestations en espèces	4.183.073.853,39	3.932.379.033,19	6,38%
62*	III. Prestations en nature	0,00	0,00	0,00%
63300022	Cotisations A.M. des bén.de pension - part org.	124.208.289,34	116.787.397,90	
63801*	Transferts régimes spéciaux	113.160.037,04	36.348.831,91	
63802025	Transfert cotisations organismes internationaux	5.618.543,79	7.589.450,39	
63803025	Transfert Fonds de compensation	387.614.160,91	388.017.764,81	
63*	IV. Transferts entre ISS	630.601.031,08	548.743.445,01	14,92%
64000003	Décharges s./cotisations irrécouv.- salariés	618.913,68	1.104.295,95	
64010003	Décharges s./cotisations irrécouv.- non-salariés	740.375,61	424.011,16	
64130000	Décharge s/prestations assurance pension	202.163,53	175.109,20	
64300003	Extournes de cotisations indues - part ass. et employ.	2.620.817,51	1.174.714,20	
64301003	Extournes de cotisations indues-part Etat	1.310.408,76	587.357,10	
64350003	Extournes de cotisations - dépassement plafond	1.641.295,01	1.694.485,97	
64*	V. Décharges et restitutions de cotisations	7.133.974,10	5.159.973,58	38,26%
65*	VI. Frais de gestion du patrimoine	0,00	0,00	0,00%
66*	VII. Charges financières	0,00	0,00	0,00%
67*	VIII. Dotations aux provisions et aux amortissements	0,00	0,00	0,00%
68*	IX. Recours contre tiers	0,00	0,00	0,00%
69*	X. Dépenses diverses	2.353,14	4.370,97	pm
	Total des dépenses courantes	4.865.871.979,66	4.530.325.607,83	7,41%
81001310	Dotation au fonds de roulement	29.983.426,16	28.732.594,66	
	TOTAL DES DEPENSES	4.895.855.405,82	4.559.058.202,49	7,39%

*=regroupement de comptes

CNAP - COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017					
no compte	RECETTES		Exercice 2017	Exercice 2016	var.en% 2017/16
		nombre - indice	794,54	775,17	
70000003	Cotisations sur salaires		2.892.452.541,95	2.695.902.701,08	
70010003	Cotisations s./ indemnités de maladie, mat.et accident		38.203.743,94	36.053.218,74	
70012001	Cotisations PE s/chômage		45.843.963,99	42.009.596,39	
70012002	Cotisations PE s/préretraite		12.159.134,00	12.241.064,32	
70012004	Cotisations PE s/congé parental (nouv.)		18.069.077,62	92.400,68	
70020000	Cotisations des non-salariés		192.574.034,11	187.066.737,38	
70020001	Cotisations à charge du FOA		4.222.714,23	3.648.285,21	
70030003	Cotisations sur rentes AAA		2.808.142,90	2.512.258,08	
70040001	Cotisations RMG (FNS)		1.078.432,13	1.510.422,00	
70040004	Cotisations RPGH (FNS)		387.041,33	492.321,83	
70041002	Cotisations volontaires de l'armée		2.832.708,84	2.633.587,42	
70041003	Cotisations service volontariat		665.243,48	604.007,40	
70041004	Cotisations congé parental (anc.)		4.158.606,52	11.745.421,50	
70041005	Cotisations sportifs d'élite et encadrement		3.837,36	3.692,16	
70041100	Cotisations à charge de l'assurance dependance		7.026.157,32	6.909.275,60	
70041200	Cotisations assistance maternelle		505.019,98	507.886,76	
700*	A. Cotisations obligatoires normales		3.222.990.399,70	3.003.932.876,55	
70111000	Cotisations Etat: périodes militaires		3.432,17	4.229,03	
70113000	Achat rétroactif (Art.174 CAS)		13.655.791,36	13.387.188,15	
70114000	Restitutions de cotisations		1.442.320,03	1.719.358,58	
701*	B. Cotisations spéciales		15.101.543,56	15.110.775,76	
702*	C. Cotisations volontaires		15.963.014,22	14.333.230,46	
70*	I. Cotisations		3.254.054.957,48	3.033.376.882,77	7,27%
71*	II. Cotisations forfaitaires de l'Etat		1.626.304.602,64	1.515.826.647,58	7,29%
72*	III. Participation de tiers - Etat		0,00	0,00	p.m.
73000000	Transferts régime contributif		2.988,62	0,00	
7301*	Transferts régimes non-contributifs (spéciaux)		6.649.012,77	3.593.081,27	
73030030	Transferts cotisations AP - Rég. Général		0,00	0,00	
73*	IV. Transferts entre ISS		6.652.001,39	3.593.081,27	85,13%
74*	V. Revenus sur immobilisations		0,00	0,00	0,00%
760*	Recours contre tiers responsables		4.685.231,96	1.867.401,18	
76180000	Intérêts de retard sur cotisations		2.129.906,33	2.021.160,17	
76220001	Amendes d'ordre		279.553,49	248.127,94	
76500000	Retenues pour pensions		1.397.585,50	1.380.301,43	
769*	Produits divers		9.494,62	9.482,27	
76*	VI. Produits divers de tiers		8.501.771,90	5.526.472,99	53,84%
771*	Revenus sur comptes et dépôts		305.662,79	568.051,24	
77*	VII. Produits financiers		305.662,79	568.051,24	-46,19%
79*	VIII. Recettes diverses		36.409,62	167.066,64	-78,21%
Total des recettes courantes			4.895.855.405,82	4.559.058.202,49	7,39%
86001310	Prélèvement au fonds de roulement		0,00	0,00	
TOTAL DES RECETTES			4.895.855.405,82	4.559.058.202,49	7,39%

*=regroupement de comptes

CNAP - BILAN DE FIN D'EXERCICE 2017				
no compte	ACTIF	31.12.2017	31.12.2016	var.en%
22*	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	p.m.
23*	Immobilisations financières	0,00	0,00	p.m.
2*	Comptes d'actifs immobilisés	0,00	0,00	p.m.
4012*	Prestations	2.549.868,99	2.462.645,48	
4014*	Cotisations	1.034.387,22	1.989.732,64	
40*	Créances envers tiers (débiteurs)	3.584.256,21	4.452.378,12	-19,50%
4110*	Frais d'administration	12.690,06	12.308,70	
4112*	Prestations	987.735,22	83.539,55	
4114*	Cotisations	610.125.092,15	567.943.616,75	
41150073	Intérêts	4.252,52	100.139,70	
41*	Créances envers organismes liés (débiteurs)	611.129.769,95	568.139.604,70	7,57%
428*	Autres	1.149.041,51	1.201,40	
42*	Autres créances (débiteurs)	1.149.041,51	1.201,40	p.m.
43321300	Etat débiteur prestations	126.261,28	256.940,47	
43341000	Etat débiteur cotisations	39.998.193,88	0,00	
43*	Créances envers l'Etat et les collect.publ.	40.124.455,16	256.940,47	p.m.
46*	Frais à répartir, Dettes envers l'Etat/coll.publ.	0,00	0,00	p.m.
4810*	Régul. Déb. / Frais d'administration	2.001.443,36	1.939.401,43	
48121000	Régul. Déb. / Prestat. payées d'avance	309.407.055,19	300.682.630,16	
48140073	Régul. Déb. / Cotisations	308.623.429,53	288.073.794,77	
48180073	Régul. Déb. / Solde CCSS	157.701.595,18	158.510.240,13	
48491000	Compte transitoire divers	1.671,28	0,00	
48*	Comptes de régularisation	777.735.194,54	749.206.066,49	3,81%
4*	Comptes de tiers	1.433.722.717,37	1.322.056.191,18	8,45%
50*	Valeurs mobilières	0,00	0,00	p.m.
512*	Comptes courants	77.185.456,69	55.433.034,78	
513*	Comptes à terme	145.000.000,00	272.000.000,00	
51400000	Chèques postaux	508.366,42	4.451.797,77	
51*	Avoirs en banques / compte chèques postaux	222.693.823,11	331.884.832,55	
59100000	Intérêts courus sur avoirs bancaires	0,00	325,00	
59*	Intérêts courus	0,00	325,00	-100,00%
5*	Comptes financiers	222.693.823,11	331.885.157,55	-32,90%
	TOTAL DE L'ACTIF	1.656.416.540,48	1.653.941.348,73	0,15%

*=regroupement de comptes

CNAP - BILAN DE FIN D'EXERCICE 2017				
no compte	PASSIF	31.12.2017	31.12.2016	var.en%
13*	Réserves	786.475.806,64	756.492.380,48	3,96%
1*	Capitaux, provisions et dettes financières	786.475.806,64	756.492.380,48	3,96%
4412*	Prestations	1.330.724,70	1.416.021,28	
44*	Dettes envers tiers (crédeurs)	1.330.724,70	1.416.021,28	-6,02%
4510*	Frais d'administration	14.501.358,26	14.505.975,53	
45111000	Prêts, avances et acomptes	308.623.429,53	288.073.794,77	
4512*	Prestations	4.123,70	3.685,50	
4514*	Cotisations	545.314.618,99	580.656.129,25	
45*	Dettes envers organismes liés (crédeurs)	868.443.530,48	883.239.585,05	-1,68%
46343000	Etat crédeur cotisations	0,00	12.648.709,52	
46*	Frais à répartir, Dettes envers l'Etat/coll.publ.	0,00	12.648.709,52	-100,00%
4718*	Prêts et autres dettes diverses	5.525,69	22.117,99	
47*	Autres dettes (crédeurs)	5.525,69	22.117,99	-75,02%
48201000	Régul. Créd. / Frais d'administration	107.803,90	63.246,49	
48231000	Régul. Créd. / Loyers perçus d'avance Im.	540,00	600,00	
48290000	Régul. Créd. / Produits perçus d'avance	52.609,07	58.687,92	
48*	Comptes de régularisation	160.952,97	122.534,41	31,35%
4*	Comptes de tiers	869.940.733,84	897.448.968,25	-3,07%
512*	Comptes courants	0,00	0,00	
5*	Comptes financiers	0,00	0,00	p.m.
	TOTAL DU PASSIF	1.656.416.540,48	1.653.941.348,73	0,15%

*=regroupement de comptes

BASES LEGALES ET INTRODUCTION

L'article 406 du C.S.S. précise:

“Les institutions de sécurité sociale produisent les comptes annuels de l'exercice écoulé à l'autorité de surveillance dans les formes et délais que celle-ci prescrit.

Les comptes annuels peuvent être arrêtés par l'organe compétent au plus tôt six semaines après la transmission des documents à l'autorité de surveillance. ”

Le règlement grand-ducal modifié du 19 décembre 2008 relatif à la comptabilité et aux budgets des institutions de sécurité sociale dispose qu'en vertu de l'art. 11. les comptes annuels comprennent le bilan, le compte de résultat ainsi que l'annexe définie à l'article 12. Ces documents forment un tout.

Le bilan est établi sur la base d'un inventaire complet des avoirs et droits ainsi que des dettes, obligations et engagements au 31 décembre.

COMMENTAIRE AU COMPTE D'EXPLOITATION

DEPENSES

60 **Frais d'administration :** **45.060.767,95 €**

Les frais d'administration s'élèvent pour l'exercice 2017 à 45.060.767,95 € contre 44.038.785,08 € en 2016, soit une progression de 2,32 %.

600 **Frais de personnel :** **26.142.023,65 €**

En 2017, les frais de personnel se chiffrent à 26.142.023,65 € par rapport à 25.267.671,44 €, soit une augmentation de 3,46% par rapport à 2016.

Les dépenses pour le personnel actif s'élèvent à 15.196.632,10 € en 2017 contre 14.841.428,32 € pour l'exercice précédent, soit une hausse de 2,39% et pour le personnel retraité à un montant de 10.945.291,55 € contre 10.426.243,12 € en 2016, soit une progression de 4,98%.

compte	Libellé	Compte d'exploitation		Budget 2017	variat.CE 17/	
		2016	2017		CE 16	BU 17
600	Frais de personnel			2017		
6000*	Traitements des employés publics	12.275.897,15	12.447.796,10	12.557.000	1,40%	-0,87%
6001*	Indemnités des employés permanents	2.449.187,96	2.561.763,47	2.749.000	4,60%	-6,81%
6002*	Indemnités des employés temporaires	36.265,75	101.955,77	30.000	181,14%	pm
6003*	Salaires des ouvriers permanents	80.077,46	85.116,76	83.000	6,29%	2,55%
	sous-total personnel actif	14.841.428,32	15.196.632,10	15.419.000	2,39%	-1,44%
	Pensions brutes	10.145.389,09	10.650.328,17		4,98%	pm
	Charges soc.patronales pension	280.854,03	295.063,38		5,06%	pm
6005*	Pensions du personnel retraité	10.426.243,12	10.945.391,55	11.043.000	4,98%	-0,88%
	Total:	25.267.671,44	26.142.023,65	26.462.000	3,46%	-1,21%

*= regroupement de comptes

Le personnel actif :

La hausse des dépenses salariales de 2,39% pour le personnel en activité résulte principalement :

- de l'évolution de l'échelle mobile des salaires au 01.01.2017 avec une adaptation de l'indice du coût de la vie de 775,17 à 794,54 (+2,5%);
- du paiement en 2017 d'une prime unique de 1% du traitement barémique touché pendant l'année 2016 ;
- de la répercussion des avancements en échelon et des promotions en application des dispositions légales et des changements qui résultent de la loi du 25 mars 2015 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires de l'Etat.

En 2017, trois personnes (1 en A1 et 2 en C1) ont été engagées temporairement ce qui explique la forte augmentation des indemnités pour employés temporaires de +181,14%.

La CNAP a en outre recruté sept fonctionnaires (B1) et dix employé(e)s de l'Etat (6 en B1 et 4 en C1).

Par ailleurs, treize agents ont quitté l'administration dont huit mises à la retraite, trois changements d'administration et deux démissions volontaires.

Au 31 décembre 2017, le nombre d'agents engagés de la CNAP est de 189 qui occupent un total de 164 postes. L'évolution du personnel actif se présente de manière suivante :

PERSONNEL ACTIF							
Régime - dates	spécial transitoire		spécial		général	total	
	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	effectif	postes
01.01.2009	56	61	21	22	1	161	148,00
31.12.2009	55	62	23	25	1	166	153,00
31.12.2010	51	55	29	28	1	164	151,25
31.12.2011	47	57	34	32	1	171	155,75
31.12.2012	44	58	32	37	1	172	153,75
31.12.2013	41	58	35	37	1	172	154,75
31.12.2014	39	57	38	44	1	179	157,00
31.12.2015	31	58	42	45	1	177	158,75
31.12.2016	29	58	50	48	1	186	163,00
31.12.2017	25	51	52	60	1	189	164,00

Le personnel retraité :

La CNAP en tant qu'établissement public prend en charge son propre régime de pension spécial pour son personnel administratif. Les employés publics ayant effectué leur entrée en service avant le 1^{er} janvier 1999 relèvent du régime spécial transitoire, régi par la loi du 25 mars 2015 réglant les pensions des fonctionnaires de l'Etat. Les employés publics entrés en service après le 31 décembre 1998 relèvent du régime spécial régi par la loi modifiée du 3 août 1998 instituant des régimes spéciaux pour les fonctionnaires de l'Etat et des communes ainsi que pour les agents de la société nationale des chemins de fer luxembourgeois.

Au 31 décembre 2017, le nombre de retraités à charge de la CNAP est de 174 par rapport à 168 personnes à la fin de l'exercice 2016.

PERSONNEL PENSIONNE										
dates	Régime spécial transitoire - Pensions					Régime spécial - Pensions				total
	personnelles		de survie		orphelins	personnelles		de survie		
	hommes	femmes	hommes	femmes	/	hommes	femmes	hommes	femmes	
01.01.2009	100	29	0	47	0					176
31.12.2009	96	29	0	46	0					171
31.12.2010	93	29	0	51	0					173
31.12.2011	90	32	0	49	1	1			1	174
31.12.2012	86	31	0	53	1	1			1	173
31.12.2013	86	29	0	47	0	1			1	164
31.12.2014	79	29	0	49	0	2			1	160
31.12.2015	86	30	0	51	0	2			1	170
31.12.2016	82	31	0	52	0	2			1	168
31.12.2017	86	33	0	51	0	3			1	174

Les charges et les recettes du régime spécial transitoire et du régime spécial sont illustrés dans le tableau suivant qui permet de dégager la prime de répartition pure.

En effet, étant donné que ce régime de pension est financé suivant le système de la répartition pure, il ne dispose pas de réserves et le découvert entre les dépenses et les recettes doit être couvert par les recettes courantes de l'assurance pension.

603 Frais de fonctionnement:

1.647.178,49 €

Compte	Libellé	Compte d'exploitation		Budget	variat.CE 17/	
		2016	2017		2017	CE 16
603	Frais de fonctionnement					
6030*	Indemnités personnel	13.130,93	7.691,03	12.800	-41,43%	-39,91%
6031*	Organes	16.409,37	15.912,94	18.100	-3,03%	-12,08%
6032*	Frais de bureau	144.026,45	162.631,52	180.000	12,92%	-9,65%
6033*	Frais postaux et de télécom.	705.626,68	715.660,94	680.000	1,42%	5,24%
6034*	Frais d'information et de publicat.	9.324,02	9.771,09	11.500	4,79%	-15,03%
6035x*	Frais d'expertises médicales	8.588,23	11.151,24	10.000	29,84%	11,51%
6035y*	Frais d'experts et d'études	296.112,83	296.933,55	300.000	0,28%	-1,02%
6036*	Contentieux	148.761,54	140.632,83	150.000	-5,46%	-6,24%
6039*	Dépenses diverses	259.754,41	286.793,35	315.000	10,41%	-8,95%
	Total:	1.601.734,46	1.647.178,49	1.677.400	2,84%	-1,80%

*= regroupement de comptes

Les frais de fonctionnement ont globalement progressé de +2,84%, surtout à cause de l'augmentation des frais de bureau, des frais postaux et de télécommunication ainsi que des dépenses diverses.

L'augmentation des frais de bureau reflète les besoins de la caisse pour faire face à la progression du nombre des dossiers à traiter et à l'augmentation de l'effectif du personnel, tout en respectant les crédits budgétaires accordés.

Par contre, la progression des frais d'affranchissement sous l'article budgétaire « FA11-Frais postaux et de télécommunication » a entraîné un dépassement de budget de l'article FA11, équilibré par diverses demandes de transfert des articles budgétaires FA8, 9, 10, 12 d'un montant total de 21.958,79 €, ainsi que par une demande de dépassement de 13.702,15 €.

L'augmentation des frais d'affranchissement s'élevant en 2017 à 689.818 € (+1,41% ou + 9.623 € par rapport à 2016), est due à l'accroissement continu du nombre des envois de la caisse.

Les frais d'experts et d'études concernent surtout la réalisation du projet nommé « CNAP 2018 » pour moderniser le processus principal de gestion des pensions.

Les frais de contentieux affichent une diminution de -8.128,71 € par rapport à 2016. En contrepartie, la CNAP a réalisé des récupérations de prestations de 4.685.231,96 € en 2017 contre 1.867.401,18 € en 2016, (voir sous Recettes, position 760 – Recours contre tiers responsables).

Les dépenses diverses regroupant les frais de représentation, les frais bancaires (272.283,39 €) et les autres frais de fonctionnement, affichent une augmentation de 27.038,94 € due surtout à la croissance du poste des frais bancaires (+7,93% ou +20.006,87 €) qui reflète l'accroissement du nombre des paiements nationaux et transfrontaliers ainsi que des retours y relatifs.

604 Frais généraux: 18.334,63 €

Compte	Libellé	Compte d'exploitation		Budget 2017	variat.CE 17/	
		2016	2017		CE 16	BU 17
604	Frais généraux					
6042*	Cotisation ALOSS	5.976,00	5.976,00	6.000	0,00%	-0,40%
6048*	Frais de déménagement	0,00	0,00	600	---	---
6049*	Divers	7.466,16	12.358,63	7.300	65,53%	69,30%
	Total:	13.442,16	18.334,63	13.900	36,40%	31,90%

*= regroupement de comptes

Le poste [6049]-Divers comprend un subside de 3.000 € en faveur du cercle sportif CNAP/CAE, les frais de révision et d'entretien du défibrillateur et du coffret de premiers secours de même que la participation de la caisse aux abonnements M-PASS. Depuis le 1^{er} mai 2017, la participation de la CNAP a augmenté de 70 € pour passer à 158 € par M-Pass de sorte que, combinée à une progression des demandes de la part du personnel (46 en 2016 contre 61 en 2017), le budget initial de l'article FA17 – Frais généraux / Cotisations, déménagement et divers a été dépassé et le découvert de 4.434,63 € a été équilibré par un transfert budgétaire de l'article FA08 - Frais de fonctionnement / Indemnités du personnel.

605 Frais d'acquisition: 39.776,49 €

Compte	Libellé	Compte d'exploitation		Budget 2017	variat.CE 17/	
		2016	2017		CE 16	BU 17
605	Frais d'acquisition					
6051*	Acquisition machines de bureau	1.368,90	0,00	1.500	-100,00%	---
6052*	Acquisition mobilier de bureau	29.996,46	39.776,49	40.000	32,60%	-0,56%
6053*	Acquisition installation de télécom.	0,00	0,00	100	---	---
6055*	Acquisition logiciel	0,00	0,00	100	---	---
6056*	Acquisition équipements spéciaux	7.506,72	0,00	10.000	-100,00%	---
6057*	Acquisition véhicules automoteurs	0,00	0,00	100	---	---
	Total:	38.872,08	39.776,49	51.800	2,33%	-23,21%

*= regroupement de comptes

Les frais d'acquisition de l'exercice 2017 se résument aux frais pour mobilier et ont permis de remplacer l'équipement vétuste de certains bureaux et pour faire face à l'augmentation du nombre du personnel de la caisse.

608 Participation aux frais du Centre commun: 14.237.924,73 €

Compte	Libellé	Compte d'exploitation		Budget 2017	variat.CE 17/	
		2016	2017		CE 16	BU 17
608	Frais communs CCSS					
6081*	Frais de personnel	9.864.975,52	10.460.965,96	10.082.789	6,04%	3,75%
6082*	Frais de matériel	3.445.070,74	3.348.005,12	3.995.540	-2,82%	-16,21%
6083*	Acquisitions nouvelles	848.677,19	428.953,65	571.234	-49,46%	-24,91%
	Total:	14.158.723,45	14.237.924,73	14.649.563	0,56%	-2,81%

*= regroupement de comptes

A partir de l'exercice 2011 et en application de l'article 31 du règlement grand-ducal modifié du 19 décembre 2008 relatif à la comptabilité et aux budgets des ISS, les frais du CCSS sont répartis entre les utilisateurs à l'aide d'une clé de répartition, basée désormais sur les cotisations perçues par le CCSS pour l'utilisateur, les prestations payées par l'utilisateur et les traitements et salaires payés par l'utilisateur. La Caisse nationale d'assurance pension participe avec 37,36% aux frais du Centre commun de la sécurité sociale.

61 Prestations en espèces:

4.183.073.853,39 €

61300/01 Pensions brutes:

4.062.964.928,37 €

Le total des pensions brutes payées en 2017 s'élève à 4.062.964.928,37 € et augmente de 6,71% par rapport à 2016. Cette progression résulte principalement de la progression du nombre indice moyen de 2,5% (775,17 points en 2016 et 794,54 points en 2017) et de la croissance du nombre moyen des bénéficiaires de pension de 3,09% (175.893 en 2017 par rapport à 170.618 en 2016).

Pour l'année 2017, le facteur de réajustement se chiffre à 1,009, ce qui se traduit par une augmentation des pensions en cours au 01.01.2017 de 0,9%.

Ramené au nombre indice 100, l'augmentation réelle des pensions s'élève à 4,11%.

Eléments de pension	Montant brut Pensions Seules (Régime général/régime spécial)		variation
	2016	2017	
Avances	566.195,43	-697.008,28	-223,10%
Majorations forfaitaires	508.911.672,93	543.018.515,96	6,70%
Majorations forfaitaires spéciales	54.597.713,61	56.510.516,77	3,50%
Majorations forfaitaires transitoires	34.336.487,39	33.215.202,19	-3,27%
Majorations proportionnelles	2.845.711.160,61	3.050.022.709,62	7,18%
Majorations proportionnelles Baby-Year	41.019.163,53	47.824.716,90	16,59%
Majorations proportionnelles spéciales	135.502.537,67	139.157.833,86	2,70%
Complément minimum 1	55.056.748,97	55.604.905,46	1,00%
Complément minimum 2	26.705.388,75	27.471.950,16	2,87%
Complément minimum 3	16.423.959,68	18.841.986,48	14,72%
Complément divers 1	3.543.846,74	3.358.918,21	-5,22%
Complément divers 2	745.408,99	655.528,49	-12,06%
Supplément enfant	97.562,88	92.925,76	-4,75%
Complément différentiel et D.G.	11.173.895,49	10.199.993,28	-8,72%
Assurance supplémentaire	2.604.795,61	2.543.887,10	-2,34%
Allocation de fin d'année	70.200.669,90	74.962.682,95	6,78%
Allocations trimestrielles	194.213,29	179.663,46	-7,49%
Montant total brut	3.807.391.421,47	4.062.964.928,37	6,71%

Le montant total des pensions brutes de **4.062.964.928,37 €** est à ventiler comme suit:

- 9.055.182,62 € représentant les parts de pensions payées par le régime spécial transitoire (APE, CPFEC, SNCFL ET.PUBL.) et étant à charge de la CNAP,
- 6.574.354,56 € représentant les parts de pension payées par le régime spécial (APE, CPFEC, SNCFL) et étant à charge de la CNAP conformément aux dispositions des articles 19 et 23 de la loi du 28 juillet 2000 ayant pour objet la coordination des régimes légaux de pension,
- 4.047.335.391,19 € représentant le montant des pensions brutes payées directement par la CNAP (régime général).

Le montant total des pensions brutes de 4.047.335.391,19 € se compose comme suit:

Pensions nettes	3.673.527.188,54
Impôts	246.560.934,29
Cot. assurance maladie - part bénéficiaire	93.334.417,40
Cot. assurance dépendance	38.765.719,90
Cotisations syndicales	101.961,96
Cot. Chambres professionnelles	3.166.377,48
Saisies de pensions en suspens	-212.700,11
Pensions indues en suspens	-693.009,39
Retenues LP/CCRSC	-7.215.498,88
(¹) Total brut	4.047.335.391,19

(¹) Cette dépense ne tient pas compte d'un montant de 144.613,59 € représentant le prorata de pension CNAP (art. 19 al. 2 de la loi du 28 juillet 2000 ayant pour objet la coordination des régimes légaux de pension) payé avec nos pensions pour compte des organismes APE, CPFEC, SNCFL et BCL et remboursé par eux.

(voir également: Annexe 1 - Détail éléments de pension pour l'exercice 2017)

Montant et nombre				
Année	Montant	Nombre au 31.12.	Nombre moyen	Variation Nbr.
2009	2.640.452.831,01	136.111	133.995	
2010	2.769.216.268,37	140.723	138.483	3,35%
2011	2.939.081.294,78	145.513	143.249	3,44%
2012	3.143.207.663,10	150.486	148.157	3,43%
2013	3.327.143.383,01	155.524	153.080	3,32%
2014	3.511.618.758,10	161.331	158.645	3,64%
2015	3.644.417.846,74	167.367	164.679	3,80%
2016	3.794.091.031,17	173.058	170.618	3,61%
2017	4.047.335.391,19	178.138	175.893	3,09%

61300080 Intérêts moratoires: 0,00 €

61303 Indemnités d'attente: 93.508.362,91 €

L'article 5 paragraphe (2) al. 1 de la loi du 25.07.2002 concernant l'incapacité de travail et la réinsertion professionnelle dispose que si, au terme de la durée du paiement de l'indemnité de chômage, y compris la durée de prolongation, le travailleur qui n'a pu être reclassé sur le marché du travail, bénéficie d'une indemnité d'attente dont le montant correspond à la pension d'invalidité à laquelle il aurait eu droit selon la législation luxembourgeoise. Pour l'année 2017, le montant s'élève à 93.508.362,91 € contre 97.861.603,66 € pour l'exercice 2016, soit une diminution de -4,45%.

Année	Montant	Nombre au 31.12.	Nombre moyen	Variat. nbr. moy.
2009	31.797.907,28	1.784	1.563	
2010	42.254.729,68	2.334	2.074	32,69%
2011	52.596.339,11	2.774	2.581	24,45%
2012	61.906.017,84	3.145	2.967	14,96%
2013	73.931.084,93	3.736	3.451	16,31%
2014	88.119.791,71	4.407	4.110	19,10%
2015	98.374.830,47	4.783	4.670	13,63%
2016	97.861.603,66	4.557	4.685	0,32%
2017	93.508.362,91	4.046	4.324	-7,71%

63 Transferts de cotisations à d'autres organismes: 630.601.031,08 €

63300 Cotisat. ass. maladie d. bénéficiaires d. pensions - part organisme : 124.208.289,34 €

Les cotisations de l'assurance-maladie des bénéficiaires de pension (part de l'organisme) comprennent la part patronale de 2,8% calculée sur le montant brut de la pension mais avec un minimum de 130% du salaire social minimum. S'y ajoutent pour les pensions inférieures à ce seuil la part assurée de 2,8% calculée sur la différence entre le minimum de 130% du SSM et le montant brut de la pension. (art. 39 al. 4 du C.S.S.)

EVOLUTION DE LA DEPENSE		
Année	Montant	Variation
2011	89.264.904,82	11,04%
2012	94.949.426,04	6,37%
2013	101.916.208,11	7,34%
2014	108.219.112,73	6,18%
2015	112.708.462,39	4,15%
2016	116.787.397,90	3,62%
2017	124.208.289,34	6,35%

63801 Transferts régimes spéciaux transitoires : 113.160.037,04 €

L'article 9 de la loi modifiée du 28.07.2000 ayant pour objet la coordination des régimes légaux de pension dispose que lorsqu'une personne passe du régime général à un régime spécial transitoire, les cotisations, calculées au taux de 24% avec intérêts composés de 4% l'an, sont transférées à l'organisme appelé à les prendre en charge.

Le montant des transferts passe de 36.348.831,91 € en 2016 à 113.160.037,04 € en 2017, soit une augmentation de 211,32%.

Cette augmentation s'explique principalement par les changements intervenus au sein du service compétent de l'Administration du Personnel de l'Etat visant l'exécution plus rapide des dossiers en suspens par du personnel supplémentaire.

Le montant de 113.160.037,04 € se répartit comme suit entre les différents organismes:

Organisme :	2016	2017
Caisse de Maladie des Fonct.et Empl. Publics	0,00	292.513,39
Caisse Nationale de Santé	127.199,04	531.269,08
Caisse de Prév. des Fonct.et Empl.Communaux	10.760.444,20	8.561.536,79
Ministère de la Fonction Publique, Serv. Pens.	24.063.699,16	102.822.160,54
S.N.C.F.L.- Division du personnel retraité	1.064.742,63	641.535,93
Caisse Nationale d'Assurance Pension	0,00	2.988,62
Caisse pour l'Avenir des Enfants	297.186,15	288.769,73
Fonds National de Solidarité	27.555,10	0,00
Centre Commun de la Sécurité Sociale	8.005,63	19.262,96
Total :	36.348.831,91	113.160.037,04

63802 Organismes internationaux :

5.618.543,79 €

Les cotisations calculées au taux de 24% avec intérêts composés de 4% l'an et transférées aux organismes internationaux conformément à l'art. 213 bis du C.S.S. s'élèvent à 5.618.543,79 € contre 7.589.450,39 € pour l'exercice 2016, soit une diminution de -25,97%. Le nombre des cas s'élève à 47 unités.

Transferts de cot.-régimes internationaux		
Année :	Total	Nombre de cas
2011	5.962.040,75	99
2012	8.350.189,72	138
2013	7.483.738,29	108
2014	5.708.164,34	104
2015	6.426.856,40	100
2016	7.589.450,39	122
2017	5.618.543,79	47

63803 Transferts Fonds de compensation :

387.614.160,91 €

Le Centre commun de la sécurité sociale transfère mensuellement les recettes en cotisations à la CNAP. Ces recettes permettent à la CNAP de couvrir ses charges et de parfaire, le cas échéant, un fonds de roulement jusqu'à concurrence de vingt pour cent du montant des prestations annuelles de l'exercice précédent. L'excédent est transféré au Fonds de compensation. En cas d'insuffisance des recettes en cotisations à répartir conformément aux dispositions susmentionnées, il incombe au Fonds de compensation de mettre à la disposition de la Caisse les moyens nécessaires en les prélevant sur la réserve de compensation.

La dotation au fonds de roulement et le transfert au FDC de l'excédent des recettes en cotisations ont été calculés comme suit :

Calcul du Fonds de roulement:	
Prestations de l'exercice précédent (cpté 61)	3.932.379.033,19
20% des prestations de l'exercice précédent	786.475.806,64
FDR initial (avant transfert)	756.492.380,48
Dotation au FDR	29.983.426,16

Calcul de l'excédent:	
Recettes courantes (comptes 7)	4.895.855.405,82
Dépenses courantes (comptes 6 sans 63803025)	4.478.257.818,75
Solde des opérations sur réserves:	29.983.426,16
Excédent à transférer au FDC	387.614.160,91

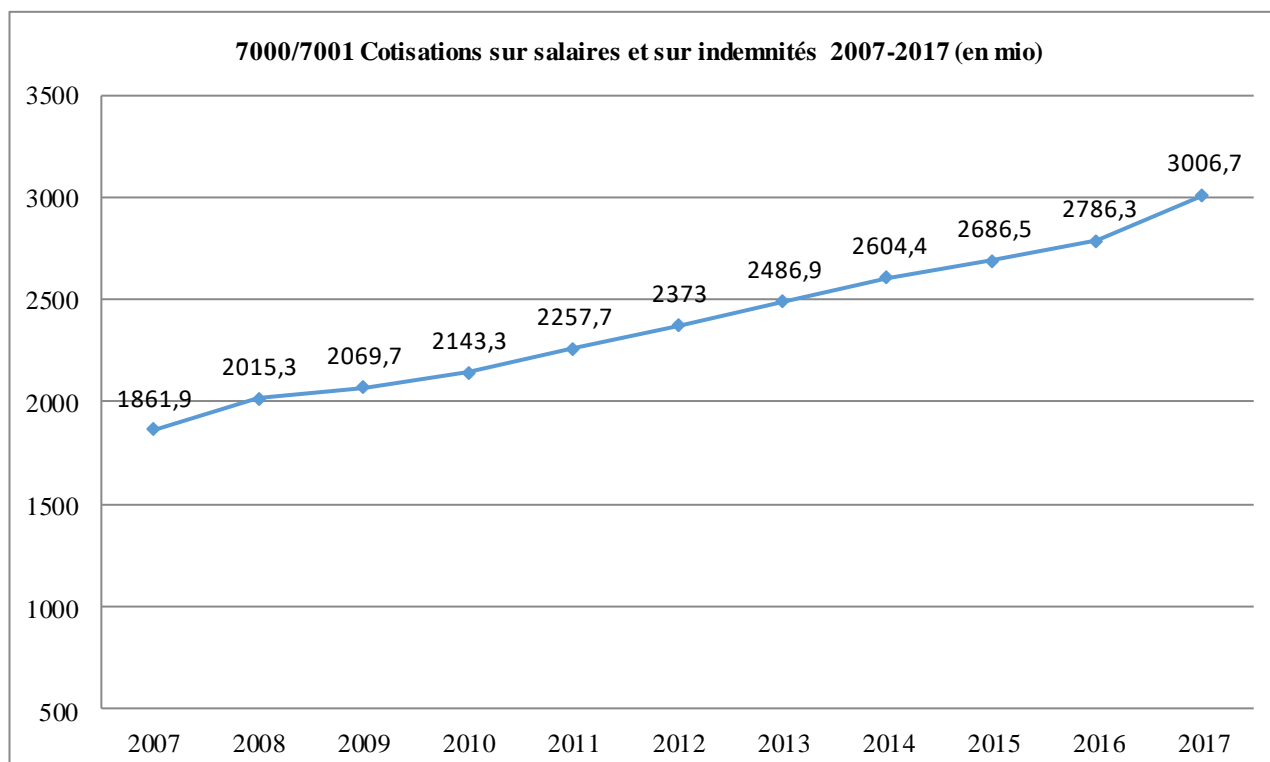
RECETTES

<u>70</u>	<u>Cotisations des assurés et des employeurs :</u>	<u>3.254.054.957,48 €</u>
<u>700</u>	<u>Cotisations obligatoires normales :</u>	<u>3.222.990.399,70 €</u>
<u>7000/01</u>	<u>Cotisations sur salaires et sur indemnités :</u>	<u>3.006.728.461,50 €</u>

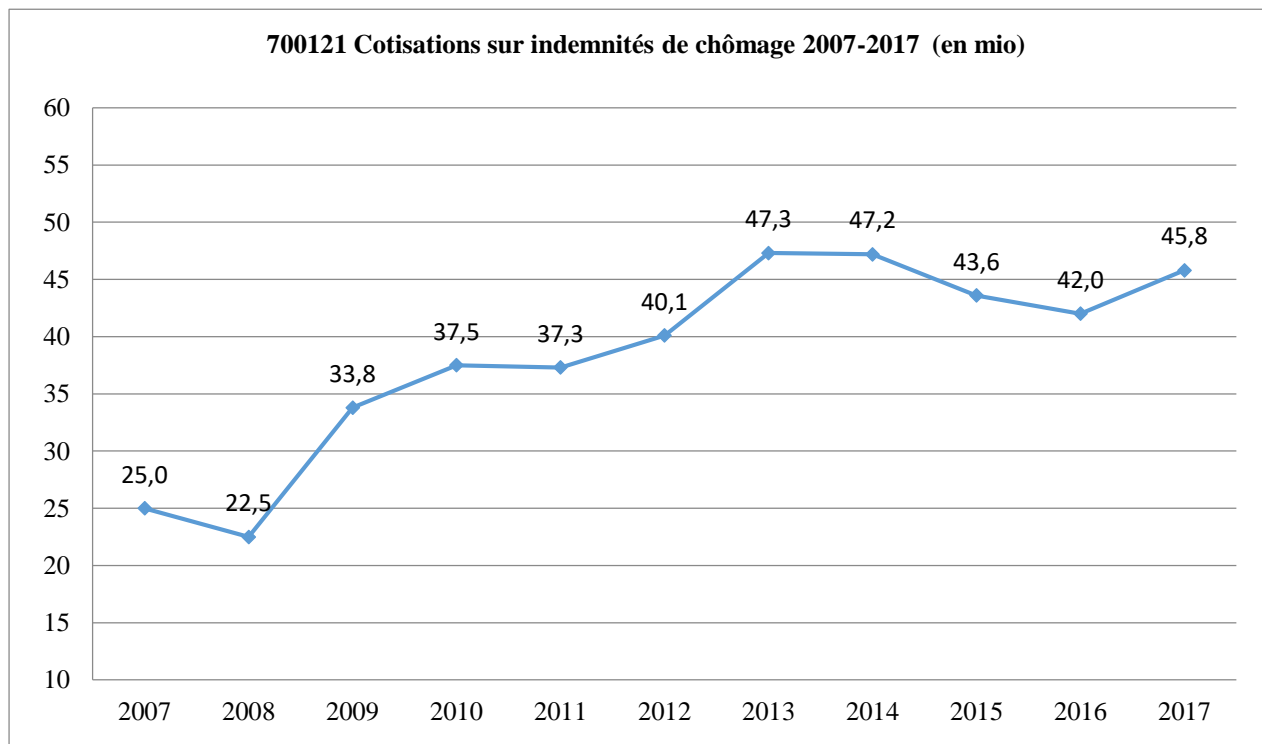
Le montant des cotisations à charge des assurés (8%) et des employeurs (8%) est passé de 2.786,3 millions à 3.006,7 millions, soit une augmentation de 7,91%.

En ce qui concerne le congé parental, il y a lieu de faire à partir du 1er décembre 2016 une distinction entre l'indemnité pécuniaire forfaitaire due en cas de congé parental où les cotisations pour l'assurance pension sont prises en charge par l'Etat et comptabilisées sous [70041004] et le nouveau régime du congé parental qui prévoit une indemnité variable en fonction de la rémunération antérieure du bénéficiaire avec un montant minimal et maximal et une participation aux cotisations à charge des bénéficiaires de ce congé parental. En vertu de la réforme du congé parental, la Caisse pour l'avenir des enfants prend en charge la part patronale des cotisations pour l'assurance maladie et pour l'assurance pension. Les cotisations du nouveau régime sont comptabilisées sous le compte [70012004].

compte	Cotisations sur: / année	2014	2015	2016	2017	var.n/n-1
70000003	Salaires	2.508.491.037	2.593.589.134	2.695.902.701	2.892.452.542	7,29%
70010003	Indemnités pécuniaires	36.749.142	37.560.737	36.053.219	38.203.744	5,96%
70012001	Chômage	47.171.740	43.601.225	42.009.596	45.843.964	9,13%
70012002	Préretraite	11.980.263	11.761.254	12.241.064	12.159.134	-0,67%
70012004	Congé parental (nouveau)	0	0	92.401	18.069.078	pm
	Total 7000/70001	2.604.392.182	2.686.512.350	2.786.298.981	3.006.728.462	7,91%
	Variation en %	4,72%	3,15%	3,71%	7,91%	



Le tableau ci-joint reprend l'évolution des cotisations sur les indemnités de chômage au cours des dix exercices écoulés. Contrairement au nombre des chômeurs, qui affiche une tendance décroissante, les cotisations sur indemnités de chômage ont sensiblement augmenté par rapport à l'exercice 2016. Ceci s'explique surtout par les effets de l'indemnité compensatoire, instaurée par la loi du 23 juillet 2015 portant modification du code de travail et du code de la sécurité sociale (art.551-1 à 552-4 du code du travail) et prévoyant sous certaines conditions une compensation au cas où le nouvel emploi de reclassement entraîne une diminution de rémunération.



7002 Cotisations des non-salariés : 196.796.748,34 €

Le compte [70020000] enregistre les cotisations pour prestations en espèces des non-salariés, part assuré tandis que le compte [70020001] enregistre les cotisations pour prestations en espèces des non-salariés à charge de l'Etat et du Fonds d'orientation économique et social pour l'agriculture (FOA).

année	2014	2015	2016	2017	var.n/n-1
Cotisations des non-salariés	169.606.706	172.165.198	187.066.737	192.574.034	2,94%
Cotisations à charge du FOA	3.853.853	3.658.757	3.648.285	4.222.714	15,75%
TOTAL	173.460.559	175.823.955	190.715.023	196.796.748	3,19%
Variation en %	3,52%	1,36%	8,47%	3,19%	

7003 Cotisations sur rentes AA : 2.808.142,90 €

Ce compte enregistre les cotisations d'assurance pension sur rentes payées par l'assurance accident.

compte	année	2014	2015	2016	2017	var.n/n-1
70030003	Cotisations AP s./rentes AA	1.947.609	2.374.865	2.512.258	2.808.143	11,78%
	variation en %	49,81%	21,94%	5,79%	11,78%	

702

Cotisations volontaires:

15.963.014,22 €

Le compte [70200000] enregistre la part des assurés des cotisations de l'assurance continuée (art.173 CSS) tandis que le compte [70210000] reprend les cotisations de l'assurance facultative, concernant les personnes qui ne remplissent pas les conditions prévues pour être admises à l'assurance continuée et qui sur avis favorable du contrôle médical de la sécurité sociale, peuvent s'assurer facultativement sous certaines conditions (Art.173 bis CSS).

compte	Cotisations: / année	2014	2015	2016	2017	var.n/n-1
70200000	Assurance continuée	11.539.229	12.382.131	13.380.066	14.965.822	11,85%
70210000	Assurance facultative	840.959	939.414	953.165	997.192	4,62%
	TOTAL	12.380.188	13.321.545	14.333.230	15.963.014	11,37%
	Variation en %	8,48%	7,60%	7,59%	11,37%	

Les tableaux suivants permettent d'identifier le revenu moyen cotisable par assuré.

Evolution du nombre des cotisants	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2017	var.n/n-1
Assurance obligatoire					
Salaires	347.203	357.240	369.889	384.136	3,85%
Indemnités pécuniaires (mal.,mat.,acc.)*	8.409	8.692	8.759	8.714	-0,51%
Chômage	9.295	8.644	8.549	8.445	-1,22%
Préretraite	1.218	1.219	1.293	1.273	-1,55%
Congé parental (nouv.à p. 12/2016)	0	0	280	3.800	pm
Rentes AA *	443	521	562	599	6,58%
RMG (art.18) *	380	259	361	267	-26,04%
RPGH (art.27) *	107	106	101	95	-5,94%
Volontaires de l'armée	521	529	590	566	-4,07%
Service volontariat	169	177	211	197	-6,64%
Congé parental (forfait)	2.255	2.522	2.372	74	pm
Sportifs d'élite	1	1	1	1	0,00%
Assurance dépendance	751	788	872	933	7,00%
Assistance maternelle	153	155	136	144	5,88%
Sous-total (sans *):	361.566	371.275	384.193	399.569	4,00%
Non-salariés					
Indépendants agricoles	2.124	2.064	2.007	1.905	-5,08%
Autres indépendants	17.431	17.810	18.195	18.541	1,90%
Sous-total:	19.555	19.874	20.202	20.446	1,21%
Assurance Volontaire					
Volontaires	2.926	3.251	3.496	3.817	9,18%
Total:	384.047	394.400	407.891	423.832	3,91%
Nombre moyen annuel assurés cotisants	383.756	393.510	405.583	420.162	3,59%

* = nombres compris dans le nombre des cotisants salaires.

Evolution du nombre moyen des assurés cotisants, de la masse salariale et du revenu cotisable par assuré				
	2014	2015	2016	2017
Indice moyen	775,17	775,17	775,17	794,54
Nombre moyen annuel assurés cotisants	383.756	393.510	405.583	420.162
Variation	2,36%	2,54%	3,07%	3,59%
Montant annuel de la masse des revenus cotisables à l'indice 100	2.279.678.537	2.347.919.414	2.445.735.196	2.559.700.391
Variation	2,77%	2,99%	4,17%	4,66%
Revenu cotisable par assuré à l'indice 100	5.940,44	5.966,61	6.030,17	6.092,17
Variation	0,41%	0,44%	1,07%	1,03%

En 2017, le revenu moyen cotisable par assuré a progressé de 1,03% en valeur réelle par rapport à 2016.

71 Cotisations forfaitaires de l'Etat:

1.626.304.602,64 €

compte	année	2014	2015	2016	2017	var.n/n-1
71300000	Cot.forfaitaires AP - Etat	1.412.553.441	1.455.146.256	1.515.826.648	1.626.304.603	7,29%
	variation en %	4,67%	3,02%	4,17%	7,29%	

Le montant de la participation des pouvoirs publics (8%) est calculé sur la base des cotisations de l'assurance obligatoire et volontaire des assurés et des employeurs ainsi que de l'achat rétroactif. L'évolution du montant de la participation suit évidemment celle des cotisations obligatoires normales.

Calcul de la part Etat dans les cotisations :					
Compte	Libellé	2016	2017	var.n/n-1	Participat. Etat
70000003	cotisations PE	2.695.902.701,08	2.892.452.541,95	7,29%	oui
70010003	cotisations PE sur indemnités pécuniaires	36.053.218,74	38.203.743,94	5,96%	oui
70012001	cotisations PE sur chômage	42.009.596,39	45.843.963,99	9,13%	oui
70012002	cotisations PE sur préretraite	12.241.064,32	12.159.134,00	-0,67%	oui
70012004	cotisations Etat - congé parental (nouv.)	92.400,68	18.069.077,62	19455,13%	oui
70020000	cotisations PE - non-salariés	187.066.737,38	192.574.034,11	2,94%	oui
70020001	cotisations PE - non-salariés (Etat/FOA)	3.648.285,21	4.222.714,23	15,75%	oui
70030003	cotisations AP - s./rentes AAA	2.512.258,08	2.808.142,90	11,78%	oui
70040001	cotisations Etat (FNS) - RMG	1.510.422,00	1.078.432,13	-28,60%	oui
70040004	cotisations Etat (FNS) - RPGH	492.321,83	387.041,33	-21,38%	oui
70041002	cotisations Etat - volontaires armée	2.633.587,42	2.832.708,84	7,56%	oui
70041003	cotisations Etat - service volontariat	604.007,40	665.243,48	10,14%	oui
70041004	cotisations Etat - congé parental (forfait.)	11.745.421,50	4.158.606,52	-64,59%	oui
70041005	cotisations Etat - sport d'élite/encadrement	3.692,16	3.837,36	3,93%	oui
70041100	cotisations prises en charge par l'AD	6.909.275,60	7.026.157,32	1,69%	oui
70041200	cotisations pour assistances maternelles	507.886,76	505.019,98	-0,56%	oui
70111000	périodes militaires	4.229,03	3.432,17	-18,84%	non
70113000	achat rétroactif	13.387.188,15	13.655.791,36	2,01%	oui
70114000	restitution de cotisations	1.719.358,58	1.442.320,03	-16,11%	non
70200000	cotisations assurance continuée	13.380.065,75	14.965.822,25	11,85%	oui
70210000	cotisations assurance facultative	953.164,71	997.191,97	4,62%	oui
70	Total	3.033.376.882,77	3.254.054.957,48	7,27%	
	A déduire pour calcul de la part Etat:				
70111000	Rappels de cotisations: périodes militaires	4.229,03	3.432,17	-18,84%	
70114000	Restitutions de cotisations	1.719.358,58	1.442.320,03	-16,11%	
	Total servant de base de calcul (16%)	3.031.653.295,16	3.252.609.205,28	7,29%	
	et dont la moitié représente la part Etat (8%)	1.515.826.647,58	1.626.304.602,64	7,29%	

72 Participation de tiers :

0,00 €

Le cas échéant, figurent également sous ce poste les comptes [411430-xx] qui enregistrent les cotisations dues dans le cadre de l'assurance rétroactive auprès des organismes de pension. Ils retiennent le transfert de cotisations à l'assurance pension déclenché par le passage d'une personne ayant été employée sous un régime spécial transitoire vers le régime général. Au moment de l'affiliation rétroactive auprès de la CNAP, l'organisme compétent du régime spécial transitoire procède à un transfert de cotisations pour l'ensemble des périodes concernées. Au 31 décembre 2017, aucun cas n'a été enregistré.

Compte	Libellé	2016	2017
41140018	Cotisations CNS	6.198.559,69	3.665.511,75
41140073	Cotisations CCSS	561.745.057,06	606.459.580,40
	TOTAL:	567.943.616,75	610.125.092,15

4115 Intérêts 4.252,52 €

Sont imputés sur ce compte, les intérêts sur placements à court terme et sur comptes courants non encore distribués par le CCSS en fin d'exercice.

42 **Autres créances (débiteurs) :** **1.149.041,51 €**

421 Personnel et organes : 0,00 €

428 Autres : 1.149.041,51 €

Ce poste reprend sous les comptes :

- [42809200] Déb. Tiers responsables, les montants à récupérer auprès de tiers responsables aussitôt qu'il est possible de déterminer le montant de la créance (1.146.231,50 €),
- [42809900] Autres débiteurs divers, les montants de créances restant à clarifier et régulariser comme les honoraires avancés par la CNAP pour des expertises médicales au Luxembourg, demandées par des organismes de sécurité sociale étrangers (2.810,01 €).

43 **Créances envers l'Etat et les collectivités publiques:** **40.124.455,16 €**

4332 Etat débiteur – prestations : 126.261,28 €

Ce compte enregistre le montant à recevoir de la part de l'Etat au titre de suppléments de pension payables à certaines catégories de personnel des organismes bénéficiaires de pensions d'un régime de pension contributif.

4334 Etat débiteurs – cotisations : 39.998.193,88 €

Le montant de 39.998.193,88 € représente le solde de la participation des pouvoirs publics dans le financement de l'assurance pension pour l'exercice 2017.

46 **Frais à répartir, Dettes envers l'Etat/les collectivités publ.** **0,00 €**

48 Comptes de régularisation (actif) : 777.735.194,54 €

4810 Régul.déb. – frais d'administration : 2.001.443,36 €

Sous ce compte figurent surtout les rémunérations du personnel de la CNAP pour le mois de janvier 2018, payées en décembre 2017.

4812 Régul.déb. – prestations payées d'avance : 309.407.055,19 €

Ce montant représente les pensions de la CNAP pour le mois de janvier 2018 avancées fin décembre 2017.

4814 Régul.déb. – cotisations : 308.623.429,53 €

Le compte [48140073] est utilisé pour enregistrer la régularisation des cotisations à recevoir de la part du CASS pour l'exercice en cours avec les acomptes versés. Par conséquent, les ISS procèdent à la fin de l'exercice en période 13 à une rectification au niveau des acomptes en débitant le compte [48140073] et en créditant le compte [41140073] du même montant. Les comptes [45111000] et [48140073] doivent concorder au 31 décembre de l'exercice et s'élèvent à 308.623.429,53 €.

4818 Régul.déb. – solde CCSS : 157.701.595,18 €

Le compte [48180073] est utilisé pour enregistrer le solde des cotisations et des amendes payées, à recevoir de la part du CCSS.

4849 Compte d'attente divers : 1.671,28 €

Les intérêts d'un compte rémunéré, venu à échéance le 30 novembre 2017, ont été crédités qu'après l'arrêté trimestriel en date du 2 janvier 2018.

5 Comptes financiers : 222.693.823,11 €

51 Avoirs en banques / compte chèques postaux : 222.693.823,11 €

Compte	Libellé	2016	2017	var.n/n-1
51200-xxx	Comptes courants	55.433.034,78	77.185.456,69	39,24%
51300-xxx	Comptes à terme	272.000.000,00	145.000.000,00	-46,69%
51400000	Comptes chèques postaux	4.451.797,77	508.366,42	-88,58%
TOTAL :		331.884.832,55	222.693.823,11	-32,90%

59 Intérêts courus : 0,00 €

591 Intérêts courus sur avoirs bancaires : 0,00 €

Voir Annexe 2 : Intérêts courus sur placements.

TOTAL DE L'ACTIF : 1.656.416.540,48 €

